



**COMMUNE de
SAINT-PÈRE-sur-LOIRE**

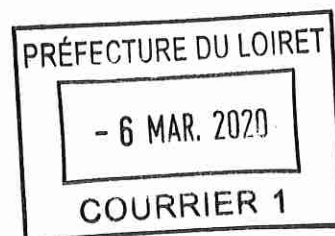
(Loiret) 45600

Téléphone : 02.38.36.21.84

E-mail : saintperesurloire@wanadoo.fr

N° Siret : 21450297300016

Code APE : 84.11 Z



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019**

LE BUDGET PRINCIPAL

I. Le cadre général du budget :

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats (dépenses) et des titres de recettes (recettes) de la Commune réalisé pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Il doit être voté par l'assemblée délibérante le 30 juin de l'année suivante au plus tard et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif 2019 a été approuvé le 20/02/2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Le budget 2019 a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de ne pas augmenter les impôts locaux ;
- de contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que cela est possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de notre collectivité, avec d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), et de l'autre, la section d'investissement qui recense notamment les acquisitions et les travaux importants.

II. Les données synthétiques :

Les Informations statistiques :

Population totale : 1 061 habitants

Nombre de résidences secondaires : 31

Les informations fiscales et financières :

Le Potentiel Fiscal : 683 213 €

Le Potentiel Financier : 1 381 563 €

Les Principaux ratios :

Dépenses réelles de fonctionnement / population	549.99 € / habitant
Produit des impositions directes / population	272.76 € / habitant
Recettes réelles de fonctionnement / population	645.90 € / habitant
Dépenses d'équipement brut / population	92.26 € / habitant
Encours de la dette / population	550.29 € / habitant
DGF / population	66.58 € / habitant

III. La section de fonctionnement :

L'année 2019 a généré un excédent de fonctionnement de 101 469.56 € qui, cumulé à l'excédent reporté de 111 247.53 €, donne un excédent de fonctionnement de clôture de 212 717.09 €.

a) Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une Commune :

- Les ressources fiscales,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderie périscolaire, location de la salle polyvalente, cimetière...).

Les recettes de fonctionnement ont représenté 688 968.23 euros en 2019.

Les dépenses de fonctionnement comprennent l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement ont représenté 587 498.67 euros en 2019.

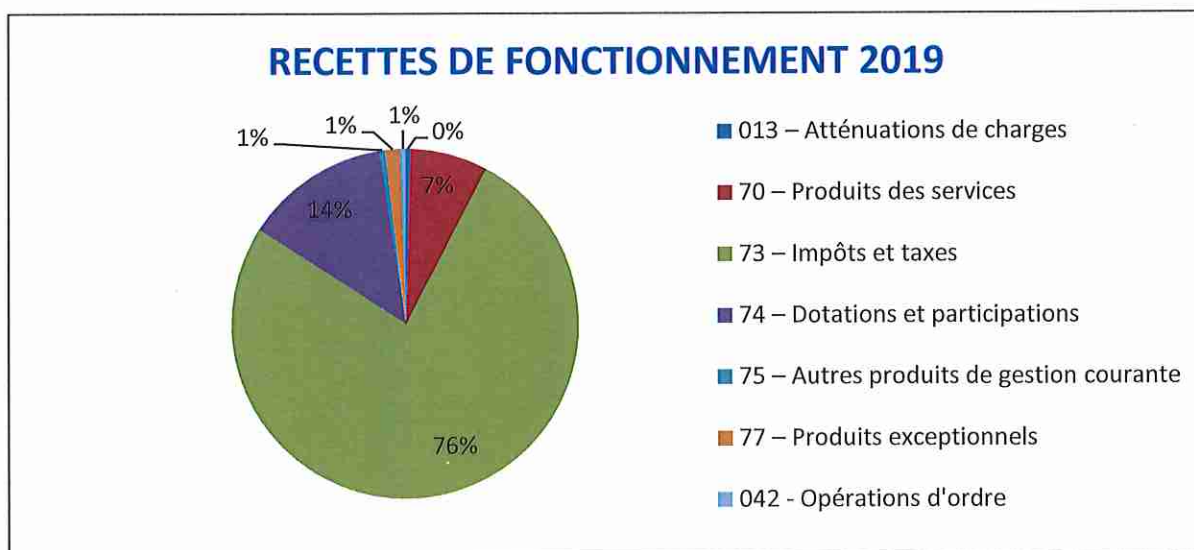
Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les recettes et les dépenses de la section :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	CA 2018	CA 2019	VARIATION 2019/2018	
013 – Atténuations de charges	4 011.54	3 010.75	-1 000.79	-25%
70 – Produits des services	48 045.45	49 923.10	1 877.65	4%
73 – Impôts et taxes	608 006.29	526 452.85	-81 553.44	-13%
74 – Dotations et participations	111 988.20	92 612.93	-19 375.27	-17%
75 – Autres produits de gestion courante	3 330.00	4 001.31	671.31	20%
TOTAL RECETTES GESTION COURANTE	775 381.48	676 000.94	-99 380.54	-13%
77 – Produits exceptionnels	2 386.13	9 303.62	6 917.49	290%
TOTAL RECETTES REELLES	777 767.61	685 304.56	-92 463.05	-12%
042 - Opérations d'ordre	0.00	3 663.67	3 663.67	
TOTAL DES RECETTES	777 767.61	688 968.23	-88 799.38	-11%

La répartition des ressources de la Commune est la suivante :



Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 12 % par rapport à celles de 2018 passant de 777 767.61 € à 685 304.56 €, soit une baisse de 92 463.05 €.

Il convient de noter :

- **Chapitre 013** : La baisse des atténuations de charges de 25 % est plutôt favorable, elle signifie qu'il y a eu peu de remboursements sur rémunérations donc que les agents communaux n'ont pas été en arrêt maladie.
- **Chapitre 70** : Les produits des services comprenant les occupations du domaine public, les services périscolaires et les locations de terrains représentent 7 % des ressources de la Commune. Elles augmentent de 4 % par rapport à 2018 alors que les recettes liées à la garderie périscolaire et au restaurant scolaire sont encore en baisse (- 1822.50 €).

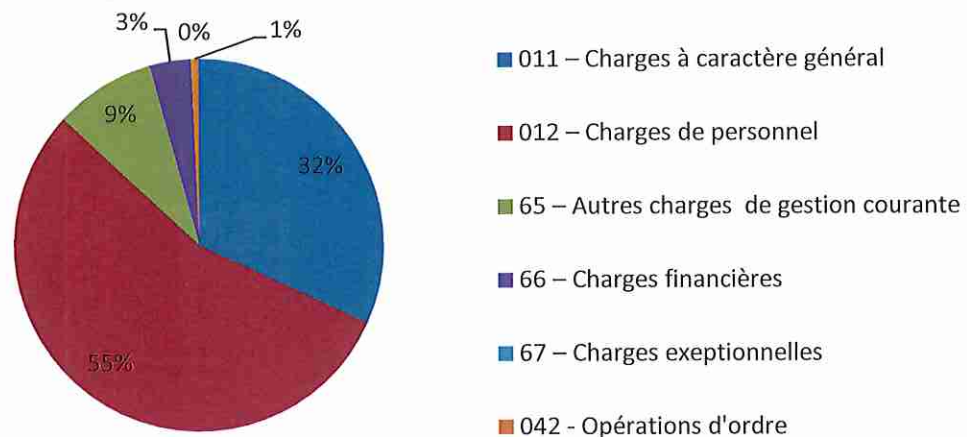
- Chapitre 73 : Les ressources fiscales sont les principales recettes de la Commune, elles représentent 76 % des produits. Elles chutent de 13 % cette année, cela s'explique principalement par la diminution de la dotation de solidarité communautaire qui passe de 56 871,51 € à 11 069.92 € et par la baisse de 28 829.66 € de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes.
- Chapitre 74 : Les dotations représentent 14 % des recettes totales et diminuent de 17 % par rapport à 2018. La dotation globale de fonctionnement enregistre à nouveau une chute de 12 % (- 7 834 €) et la suppression de l'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle fait perdre à la Commune plus de 14 000 €.
- Chapitre 75 : Les revenus liés à la location de la salle polyvalente sont supérieurs à ceux de l'année 2018 (+ 670 €).
- Chapitre 77 : Les produits exceptionnels correspondent à des dons versés au CCAS pour 790 €, des participations au banquet des anciens pour 207 € et des remboursements de trop perçu ou de sinistre.
- Chapitre 042 : L'opération d'ordre correspond à la moins-value réalisée sur la cession du combiné à bois. Elle est inscrite en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	CA 2018	CA 2019	VARIATION	
			2019/2018	
011 – Charges à caractère général	180 902.88	187 125.88	6 223.00	3%
012 – Charges de personnel	332 415.44	323 138.90	-9 276.54	-3%
65 – Autres charges de gestion courante	78 142.36	51 986.32	-26 156.04	-33%
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	591 460.68	562 251.10	-29 209.58	-5%
66 – Charges financières	25 037.41	21 172.83	-3 864.58	-15%
67 – Charges exceptionnelles	1 369.28	111.07	-1 258.21	
TOTAL DEPENSES REELLES	617 867.37	583 535.00	-34 332.37	-6%
042 - Opérations d'ordre	0.00	3 963.67	3 963.67	
TOTAL DES DEPENSES	617 867.37	587 498.67	-30 368.70	-5%

La répartition des charges de la Commune est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019



Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent à nouveau (- 6 % par rapport à celles de 2018), passant de 617 867.37 € à 583 535.00 €, soit une baisse de 34 332.37 €.

Il convient de noter :

- Chapitre 011 : Les charges à caractère général représentent 32 % des dépenses. Elles augmentent légèrement cette année (+ 3 %).
- Chapitre 012 : Les charges de personnel diminuent légèrement (- 3 %). Elles représentent 55 % des dépenses de fonctionnement.
- Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante comprenant les indemnités des élus, les participations ou cotisations et les subventions octroyées aux associations, représentent 9 % des dépenses. La baisse de 33 % enregistrée en 2019 correspond au transfert des compétences SDIS et fourrière animale à la Communauté de Communes du Val de Sully. Cette baisse des dépenses est toutefois compensée par la diminution de l'attribution de compensation dans les recettes de fonctionnement.
- Chapitre 66 : Le montant des intérêts des emprunts diminue encore de 15 %, aucune nouvelle dette n'ayant été contractée. Les charges financières ne représentent que 3 % des dépenses de fonctionnement.
- Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles correspondent à des aides et secours attribués au titre de l'action sociale pour un montant de 111.07 €.
- Chapitre 042 : L'opération d'ordre enregistrée correspond à la valeur comptable du combiné à bois cédé. Cette sortie du patrimoine s'inscrit en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

IV. La section d'investissement :

L'année 2019 a généré un résultat d'investissement de 19 300.96 € qui, cumulé au déficit reporté de 22 859 €, donne un déficit d'investissement de clôture de 3 558,04 €.

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Deux types de recettes d'investissement coexistent :

1. les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire. La taxe d'aménagement, perçue par la Commune, est versée à l'occasion de la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Cette taxe, dont le taux communal est de 3 %, rapporte peu car la Commune se trouve en zone inondable, voire pour une grande partie dans la future zone de dispersion, les possibilités d'aménagement sont donc très limitées.
2. les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les dépenses d'investissement comprennent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

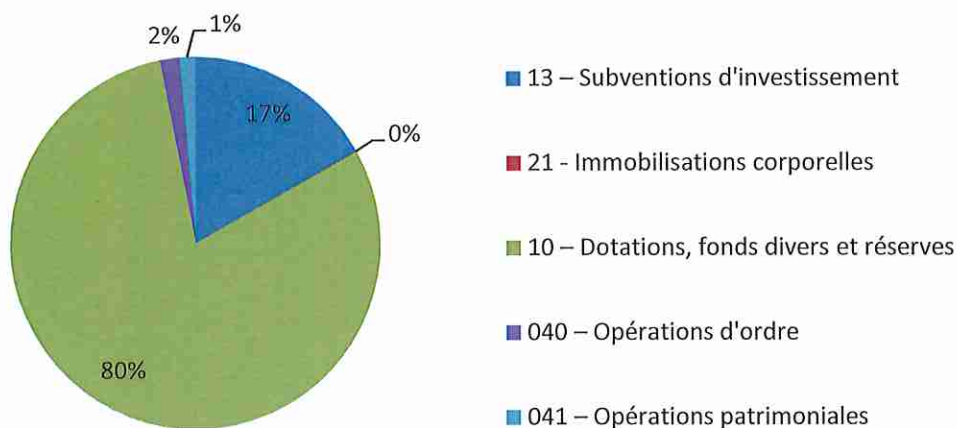
b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Les recettes d'investissement ont représenté 236 420.17 euros en 2019.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	CA 2018	CA 2019	VARIATION 2019/2018	
13 – Subventions d'investissement	10 636.20	39 681.00	29 044.80	273.07%
21 – Immobilisations corporelles	0.00	128.82	128.82	
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	10 636.20	39 809.82	29 044.80	273.07%
10 – Dotations, fonds divers et réserves	124 497.60	189 279.36	64 781.76	52.03%
TOTAL RECETTES FINANCIERES	124 497.60	189 279.36	64 781.76	52.03%
TOTAL RECETTES REELLES	135 133.80	229 089.18	93 826.56	69.43%
040 – Opérations d'ordre	0.00	3 963.67	3 963.67	
041 – Opérations patrimoniales	6 412.80	3 367.32	-3 045.48	-47.49%
TOTAL DES RECETTES	141 546.60	236 420.17	97 790.23	69.09%

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019



Les subventions d'investissement (chapitre 13) :

- Une subvention régionale de 2 500 € a été octroyée à la Commune pour la réfection des armoires électriques.
- Un fonds de concours de 6 369 €, soit 50 % de la somme restant à la charge de la Commune, a été versé par la Communauté de Communes du Val de Sully pour la rénovation de la dernière tranche d'éclairage public.
- Les travaux de sécurisation de l'accès au groupe scolaire ont bénéficié de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un montant de 9 178 € et d'une subvention départementale de 12 156 €.
- Deux fonds de concours ont été sollicités et accordés, à savoir :
 - 11 002 € pour l'aménagement de trottoir Rue de Paris,
 - 7 954 € pour la rénovation de l'église.

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) :

Cette recette correspond au remboursement d'un trop versé de frais notariés lors de l'acquisition d'un terrain au Cromelong.

Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :

- Le remboursement de la TVA sur les investissements s'élève à 14 538 € et le montant de la taxe d'aménagement atteint 4 741.36 €.
- Une somme de 170 000,00 € prélevée sur l'excédent de fonctionnement a été affectée en investissement. Elle couvre la totalité de l'annuité en capital des emprunts (106 202.90 €) et permet de financer des dépenses d'équipement.

Les opérations d'ordre (chapitre 040) :

L'opération d'ordre enregistrée correspond à la valeur comptable du combiné à bois cédé. Cette sortie du patrimoine s'inscrit en recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement.

Les opérations patrimoniales (chapitre 041) :

Elles correspondent aux frais d'études suivis de réalisation qui doivent être intégrés aux travaux. C'est une opération neutre, ils sont inscrits à la fois en recettes et en dépenses d'investissement. Il s'agit, cette année, des frais d'études engagés pour la sécurisation de l'accès au groupe scolaire.

Les restes à réaliser :

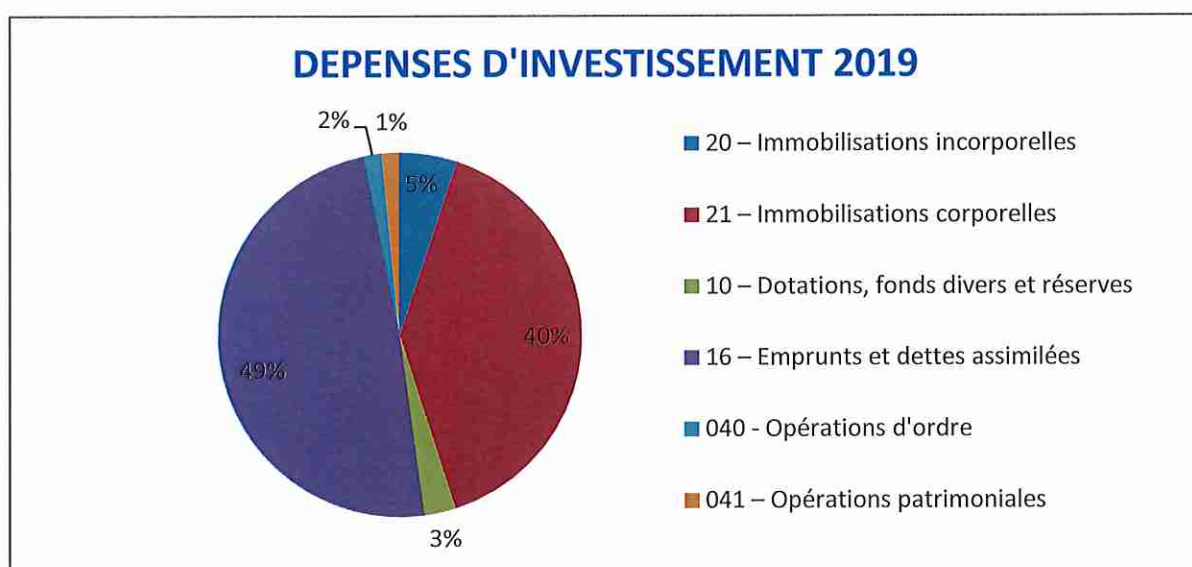
Aucune recette ne sera reportée en restes à réaliser sur le budget communal 2020. Il existe cependant encore des subventions à percevoir :

- 50 % du fonds de concours pour l'aménagement de trottoir Rue de Paris, soit 5 501 €,
- 50 % du fonds de concours pour la rénovation de l'église, soit 3 977 €,
- 16 487.20 € de fonds européen pour la réfection de la cale de Loire.

Les dépenses d'investissement ont représenté 217 119.21 euros en 2019.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	CA 2018	CA 2019	VARIATION 2019/2018	
20 – Immobilisations incorporelles	22 203.72	10 961.04	-11 242.68	-50.63%
21 – Immobilisations corporelles	64 377.47	86 924.28	22 546.81	35.02%
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	86 581.19	97 885.32	11 304.13	13.06%
10 – Dotations, fonds divers et réserves	6 017.63	6 000.00	-17.63	-0.29%
16 – Emprunts et dettes assimilées	109 468.76	106 202.90	-3 265.86	-2.98%
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	115 486.39	112 202.90	-3 265.86	-2.83%
TOTAL DEPENSES REELLES	202 067.58	210 088.22	8 038.27	4.10%
040 - Opérations d'ordre	0.00	3 663.67	3 663.67	
041 – Opérations patrimoniales	6 412.80	3 367.32	-3 045.48	-47.49%
TOTAL DES DEPENSES	208 480.38	217 119.21	11 701.94	5.78%



Les principales dépenses d'équipement sont les suivantes (chapitres 20 et 21) :

Elaboration du P.L.U. (suite)	6 708.24 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement PMR de la Rue de l'Eglise	1 320.00 €
Acquisition d'un terrain au Cromelong	1 527.00 €
Réaménagement de l'espace public Rue de Paris	26 406.00 €
Réfection de la cale de Loire	24 730.80 €
Rénovation de l'Eglise	17 637.78 €
Remplacement des extincteurs au restaurant scolaire, à la mairie et à la bibliothèque	1 087.68 €
Equipements numériques pour l'école	3 020.00 €
Acquisition d'une armoire forte pour la mairie	2 773.20 €
Installation d'illuminations de Noël dans la Rue des Roses	3 552.29 €

Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :

Le reversement de la taxe d'aménagement correspond à un trop perçu en 2015 de 18 067,63 € au titre de l'extension du centre commercial. En 2019, la Commune a procédé au remboursement du deuxième tiers (6 000 €).

Les dépenses financières (chapitre 16) :

Le montant du remboursement de la dette en capital décroît. Il s'élève, cette année, à 106 202.90 €.

Les opérations d'ordre (chapitre 040) :

L'opération d'ordre enregistrée correspond à la moins-value réalisée sur la cession du combiné à bois. Elle est inscrite en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

Les opérations patrimoniales (chapitre 041) :

Elles correspondent aux frais d'études pour la sécurisation de l'accès au groupe scolaire qui ont été suivis de réalisation et qui doivent être intégrés aux travaux. C'est une opération neutre inscrite à la fois en recettes et en dépenses d'investissement.

Les restes à réaliser :

Des restes à réaliser pour un montant de 6 216.13 € seront reportés sur le budget communal 2020. Ils correspondent :

- à une partie des frais de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la Rue de l'Eglise (680.00 €),
- à la plantation d'une haie au Vieux Bourg (189.68 €),
- au solde des travaux de rénovation de l'Eglise (3 444.63 €),
- à l'installation d'éclairage à leds Rue des Vignes (1798.50 €),
- à l'acquisition d'un aspirateur pour la Mairie (103.32 €).

V. L'Etat de la dette :

Les emprunts en cours sont les suivants :

Année	Emprunt	Montant contracté	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)
2006	Construction d'un restaurant scolaire et d'une garderie	300 000,00 €	101 250.00 €	6.75
2011	Aménagement de la zone commerciale St Père - Bonnée sur la RD 948	334 720,00 €	57 590.67 €	1.33
2012	Restructuration du groupe scolaire	300 000,00 €	183 750.00 €	12.25
2013	Aménagement de la Rue du Haut des Folies	310 000,00 €	135 059.08 €	4.00
	Total	1 244 720,00 €	477 649.75 €	

Il n'existe aucun emprunt dit « toxique ». Ce sont tous des emprunts négociés avec des taux fixes classés A-1 soit les plus sûrs.

Un emprunt de 100 000 € contracté en 2004 pour le remplacement des bordures de trottoirs Rue des Ecoles et Rue d'Anjou s'est terminé cette année. Le prêt contracté pour l'aménagement de la zone commerciale St Père - Bonnée sur la RD 948 s'achève en avril 2021. Le poids de la dette va considérablement s'alléger.

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2019 du service de l'assainissement a été approuvé le 20/02/2020 par le Conseil Municipal.

Ce dernier s'est considérablement allégé depuis le 1^{er} juillet 2016 puisque le service assainissement est géré par SUEZ dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

I. Section d'exploitation :

L'année 2019 a généré un déficit d'exploitation de 4 924.73 € qui, soustrait de l'excédent reporté de 7 193.69 €, donne un excédent d'exploitation de clôture de 2 268.96 €.

Les dépenses d'exploitation ont représenté 86 005.75 € euros en 2019.

Elles sont pour la plupart incompressibles, notamment les amortissements (65 259.11 €) et le remboursement des intérêts d'emprunt (19 918.49 €). Les charges à caractère général s'élèvent à 335.40 € et concernent l'assistance technique assurée par le Conseil Départemental pour le suivi de la station d'épuration. Le reversement à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de la redevance pour modernisation des réseaux (183,00 €) comprend les arriérés de règlement des facturations effectuées jusqu'en juin 2016. Les autres charges de gestion courante (309.75 €) correspondent au montant des créances irrécouvrables qui ont dû être admises en non-valeur.

Les recettes d'exploitation ont représenté 81 081.02 € euros en 2019.

Elles correspondent essentiellement à l'amortissement des subventions d'équipement (23 385,69 €) et au montant de la surtaxe assainissement reversé par le délégataire SUEZ (57 695.33 €).

II. Section d'investissement :

L'année 2019 a généré un excédent d'investissement de 14 630.10 € qui, cumulé à l'excédent reporté de 204 266.86 €, donne un excédent d'investissement de clôture de 218 896.96 €.

Les dépenses d'investissement ont représenté 50 629.01 € euros en 2019.

Elles comprennent les amortissements des subventions d'équipement (23 385.69 €), le remboursement du capital des emprunts (23 333.32 €) et les dépenses d'équipement (3 910.00 €). Ces dernières correspondent à la mise à jour du plan d'épandage des boues de la station d'épuration.

Les recettes d'investissement ont représenté 65 259.11 € euros en 2019.

Elles sont composées uniquement des amortissements des immobilisations corporelles.

III. La dette :

Deux emprunts de 600 000 € et 100 000 € ont été contractés afin de financer la réalisation de la nouvelle station d'épuration en 2010 et 2011 pour une durée de 30 ans.

Au 31 décembre 2019, le capital restant dû est de 480 833.45 €.

Il n'existe aucun emprunt dit « toxique ». Ce sont des emprunts négociés avec des taux fixes classés A-1 soit les plus sûrs.

LA TRESORERIE

Au 1^{er} janvier 2020, le montant de la trésorerie s'élevait à 434 191.76 €, soit presque 9 mois de dépenses réelles de fonctionnement.

Fait à SAINT PERE SUR LOIRE, le 3 mars 2020
Le Maire,

Patrick FOULON

